

L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

de *Lozère* / Mensuel



N° 258 de Novembre 2015

Renseignements utiles :

Adresse :

Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
48000 MENDE
ou BP 46
48002 MENDE Cedex
☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-uns.org
Directeur de la publication :
Alain ROUSSON
N° CPPAP : 0917 S 07420
N° ISSN : 1266-6165
Site :

<http://sections.se-uns.org/48/>

Communiqué de presse de l'UNSA du 14/11/2015

Face à l'horreur, responsabilité et rassemblement démocratique

« Les terribles attentats sanglants qui viennent de frapper la France ce 13 novembre atteignent un degré supplémentaire dans l'horreur.

Des victimes innocentes, par dizaines et par dizaines, ont payé de leur vie ou de leur santé ce qui, aux yeux de terroristes fanatisés, constitue leur seul crime : vivre en démocratie.

L'**UNSA** s'incline devant la mémoire des assassinés et exprime sa compassion à leurs proches et à leurs familles. Elle salue l'action des Services Publics responsables de l'ordre, de la justice et de la santé qui se sont aussitôt déployés pour assurer leur mission de protection de la population.

Au-delà de la sidération et de l'horreur que chacune et chacun ne peut que ressentir face à la violence sauvage de ce massacre de masse, l'heure est à la responsabilité et au rassemblement autour des valeurs démocratiques et républicaines qui sont la véritable cible de cette guerre terroriste.

L'**UNSA**, constituante syndicale de la démocratie française, y prendra sa part aux côtés de tous les démocrates. »

L'horreur à Paris : 129 morts, plus de 350 blessés, une ville et un pays sous le choc

Face à ces crimes ignobles, et au-delà de l'effroi et de l'émotion, notre devoir de citoyens est de tenir bon. Ceux qui sèment la terreur ne gagneront pas. Nous opposerons notre unité et la force de nos valeurs à la barbarie.

Vous trouverez aussi page 8, le communiqué inter-syndical (CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, **UNSA**, Solidaires et FSU), ainsi que d'autres réactions ...

Dispensé de timbrage MENDE CT

Déposé le : voir la date figurant sur l'étiquette

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
 LA POSTE
DISTRIBUÉE PAR

SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

PARIS
13 novembre
2015

SOMMAIRE

P 1 : Attentats du 13/11 ...

P 2/3 : CAPD du 06/11/15

Calendrier permutations ...

P 4 : ISAE / Changer de

corps / Rythmes scolaires ...

P 5/6 : CDEN du 12/10/15

Effectifs écoles Public/Privé

P 7 : Infos diverses :

Rémunération / PPCR / CDAS

P 8 : Attentats du 13/11/15

AGENDA

19 novembre

Ouverture SIAM pour Permutations informatisées

2 décembre

Permanence permutations

9 décembre (12h00)

Fermeture SIAM

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

➤ **Procès verbaux des PV des CAPD du 2/07/2015 et du 25/08/2015 :**

Ils sont approuvés sous réserve de prise en compte des observations ...

➤ **Promotions des PE :**

▶ **Classe Normale :**

✱ Promotion au 11^{ème} échelon :

Grand-Choix : 11 promouvables et 3 promus. Barème du (de la) dernier(ère) promu(e) : 69,675

CAYOT Thierry (11/04/2016)

CHAPEL Cécile (01/12/2015)

EVEN Catherine (01/09/2015)

Choix : 2 promouvables et 1 promu - Barème du promu : 68,903

DUBUS Patrice (25/11/2015)

Ancienneté : 2 promus.

HOURS Pascale (25/06/2016)

MARTIN José (20/04/2016)

✱ Promotion au 10^{ème} échelon :

Grand-Choix : 26 promouvables et 8 promus dont un du fait des reliquats - Barème du (de la) dernier(ère) promu(e) : 61,236

CAYROCHE Yolande (01/09/2015)

COURNAC Stéphane (10/10/2015)

DENISET Fabienne (01/09/2015)

DEZOUCHES Martine (01/09/2015)

GRAS Annie (01/03/2016)

GROLIER Stéphane (01/03/2016)

LACHAPELLE Nathalie (01/07/2016)

MEJEAN Françoise (01/06/2016)

Choix : 11 promouvables et 7 promus - Barème du (de la) dernier(ère) promu(e) : 55,992

AUJOULAT Marie-Christine (01/09/2015)

BERNON Pascale (24/03/2016)

BONNAL Aline (01/09/2015)

CAPAROS Florence (01/12/2015)

OHIAMI Stanislas (02/03/2016)

PAULET Geneviève (01/10/2015)

TAURISSON Olivier (01/03/2016)

Ancienneté : 3 promues

DALUT Mylène (01/12/2015)

MARTIN Christelle (20/09/2015)

VARENE Claire (01/06/2016)

✱ Promotion au 9^{ème} échelon :

Grand-Choix : 29 promouvables et 9 promus dont un du fait des reliquats - Barème du (de la) dernier(ère) promu(e) : 47,939

ALBARET Vanessa (11/03/2016)

ANGLADON Véronique (19/02/2016)

BETTENCOURT Corinne (22/08/2016)

GISCARD Marie-Pierre (01/09/2015)

MAURAND Sylvain (01/03/2016)

RABIER Sylvie (01/12/2015)

ROCHETTE Sylvie (22/09/2015)

SECKEL Gabrièle (01/03/2016)

TRAZIC Régine (04/03/2016)

Choix : 11 promouvables et 7 promus - Barème du (de la) dernier(ère) promu(e) : 49,644

BORDES Christophe (05/11/2015)

BUISSON Brigitte (01/09/2015)

DUBOIS Sylvie (07/12/2015)

LOUVEAU Yann (09/01/2016)

MALET Agnès (01/09/2015)

MARTINEZ Céline (01/09/2015)

PALPACUER Marie-Pierre (20/09/2015)

Ancienneté : 6 promus

AGUILHON Delphine (25/01/2016)

AGULHON Isabelle (01/09/2015)

FRAYSSIGNES Walter (27/09/2015)

GOUILL Laurence (01/11/2015)

LEBECQ Nathalie (01/09/2015)

SOUCHON Nathalie (23/08/2016)

✱ Promotion au 8^{ème} échelon :

Grand-Choix : 19 promouvables et 6 promus dont un du fait des reliquats - Barème du (de la) dernier(ère) promu(e) : 41,067

ANDRE Marie (01/03/2016)

BOULET Sylvie (05/07/2016)

JOURDAN Claudie (16/02/2016)

ROQUEPLAN Laëtitia (12/05/2016)

VALUN Cécile (12/05/2016)

ZIMMERMANN Claire (01/03/2016)

Choix : 17 promouvables et 12 promus - Barème du (de la) dernier(ère) promu(e) : 41,500

BRASSAC Valérie (01/12/2015)

CHABANON Séverine (01/09/2015)

DA SILVA Gaëlle (01/12/2015)

DESNAUD Delphine (01/09/2015)

FERRER Sébastien (01/09/2015)

MERCADIER Cécile (09/11/2015)

MEYRIAL-LAGRANGE Karine (01/09/2015)

MOURGUES Aline (21/09/2015)

NAVEAUX Emilie (04/12/2015)

PONS Magali (01/09/2015)

SERRANO Julien (01/09/2015)

STEENBEKE Sandrine (01/09/2015)

Ancienneté : 6 promus

DUPIAT Delphine (01/12/2015)

MARIE-AUGE Eddy (01/07/2016)

MAURIN Amélie (01/12/2015)

ROUX Nathalie (30/11/2015)

SALENDRES Elodie (01/03/2016)

VIDOU Stéphane (01/07/2016)

✱ Promotion au 7^{ème} échelon :

Grand-Choix : 12 promouvables et 4 promues dont une du fait des reliquats - Barème de la dernière promue : 36,753

FLAYOL Camille (14/10/2015)

GILET Aurore (01/03/2016)

LADEVEZE Carine (01/09/2015)

MADERN Stéphanie (01/09/2015)

Choix : 12 promouvables et 8 promus - Barème du (de la) dernier(ère) promu(e) : 36,500

BARTHEZ Emmanuelle (01/03/2016)

BERNABEU Brice (01/09/2015)

BONHOMME Mélanie (01/09/2015)

LE MEUR Anne Sophie (01/09/2015)

MASSON Estelle (01/09/2015)

VALENTIN Laëtitia (23/09/2015)

VIEILLARD Gaëlle (01/12/2015)

VINCENT Marie (01/09/2015)

Ancienneté : 2 promues

GELY Annie (03/01/2016)

SCHEIDECKER Emmanuelle

(06/06/2016)

✱ Promotion au 6^{ème} échelon :

Grand-Choix : 15 promouvables et 4 promues - Barème de la dernière promue : 32,500

COPPEL Anne-Laure (01/09/2015)

GERBAL Emilienne (01/09/2015)

MATHIEU Magaly (01/09/2015)

RAYMOND Sarah (01/09/2015)

Choix : 8 promouvables et 5 promus - Barème du (de la) dernier(ère) promu(e) : 31,500

ALBOUY Séverine (01/03/2016)

ARNAL Céline (24/10/2015)

CAILLAT Claire (01/03/2016)

MAURIN Julie (01/09/2015)

TESTUD Mylène (01/09/2015)

Ancienneté : 4 promues

BONNIEU Marjorie (01/09/2015)

BRUNEL Virginie (15/01/2016)

DARDE Héléne (01/09/2015)

MERSADIER Julie (01/09/2015)

✱ Promotion au 5^{ème} échelon :

Grand-Choix : 12 promouvables et 3 promues - Barème de la dernière promue : 26,500

LACROIX Caroline (01/09/2015)

RAYNAL Aurélie (01/09/2015)

VIDAL Manon (01/09/2015)

Ancienneté : 6 promus

ALMERAS Emilie (24/10/2015)

DURAND Justine (01/03/2016)

HAMMEL Jérémie (01/03/2016)

HAMZAOUI Samira (01/03/2016)

HERVAS Sonia (27/08/2016)

MAGDINIER Jeanne (01/03/2016)



● Promotion au 4^{ème} échelon :

Ancienneté :

4 promus

BAYET Orianne (01/09/2015)

CHIOMENTO Mickael (24/01/2016)

MERCADAL Raphaëlle (01/07/2016)

SALBURGO Julie (20/11/2015)

► Hors-Classe :

7^{ème} échelon / Ancienneté : 2 promus

NOUVEL Michel (01/10/2015)

PERCEVAULT Fabrice (06/05/2016)

6^{ème} échelon / Ancienneté :

4 promus

CLEMENT Evelyne (26/09/2015)

GATRY Richard (01/05/2016)

GODE Philippe (24/11/2015)

SEVENE Christine (09/08/2016)

5^{ème} échelon / Ancienneté : 1 promu

CHABANON Chantal (01/06/2016)

► Questions diverses :

○ Formation des nouveaux directeurs :

Suite à une question posée par une représentante des Personnels, Mme la Secrétaire Générale a rappelé les éléments suivants (NDLR : voir la circulaire n°2014-164 du 1/12/2014 publiée au BO Spécial n°7 du 11/12/2014) :

- la formation se déroule sur 5 semaines (3 semaines avant la prise de fonction, deux semaines après - article I);
- le stage prévu (article V) permet l'étude de « l'administration communale et intercommunale » et doit se dérouler « sous la forme de journées, consécutives ou non, auprès des services d'une commune ou d'une intercommunalité ».

Les 6 collègues concernés devraient se voir proposer 2 jours selon un calendrier qui doit être « négocié » ...

○ Répartition des missions entre les IEN :

Suite aux changements intervenus, les missions de chaque IEN ont été partiellement reprécisées.

IEN Florac -> formation initiale, EPS, EEDD, Sciences ...;

IEM de Marvejols -> formation continue, LVE et maîtrise de la langue, éducation artistique et culturelle, citoyenneté, ...

IEN de Mende -> ASH, Maternelle, TUICE, ...

○ Liste des retraitables : la liste des 6 personnes (3 de la circonscription de Florac et 3 de celle de Mende) ayant déposé un dossier pour la rentrée 2016 a été communiquée aux représentants du Personnel. Deux autres dossiers sont en instance (1 de la circonscription de Marvejols et 1 pour un collègue en CLM).

A noter que cette liste n'est que **PROVISOIRE** car des demandes « tardives » peuvent encore avoir lieu, ainsi que des annulations.

○ Bilan du mouvement et gestion des Temps Partiels : un débat a eu lieu sur la gestion des temps partiels ainsi que sur le bilan du mouvement départemental.

Mr l'Inspecteur d'Académie a accepté le principe d'un Groupe de Travail dont le cadre reste à définir (partage de données statistiques ? Réflexion sur les règles du mouvement ? Modifications dans la gestion des temps partiels ? ...).

○ Situation de deux écoles mendoises, Chabrits et Michel Del Castillo : l'avancement des travaux à Chabrits a fait l'objet de quelques échanges.

Un débat plus important a eu lieu à propos des menaces de fermeture qui pèsent sur l'école Annexe Michel Del Castillo. La communication peu claire des différents partenaires (Conseil Départemental et Mairie) a donné lieu à des rumeurs, des interprétations ou des affirmations dont certaines sont très regrettables.

Mr l'Inspecteur d'Académie a déclaré être très attentif à cette situation. Cela pose en effet le double problème du devenir de l'école d'application et de la scolarisation future des élèves. L'Administration accompagnera les collectivités dans le cadre du dialogue qui débute. Le calendrier doit être précisé. La date de la rentrée 2017 est une hypothèse.

Le SE-UNSA a fait part de son inquiétude concernant l'école maternelle Les Chênes. L'avenir de celle-ci serait en effet très compromis en cas de fermeture de l'école Annexe !

Permutations informatisées Calendrier des opérations

► Du jeudi 19 novembre (12h00) au mardi 8 décembre 2015 (12h00) :

Inscription sur l'application SIAM (I-Prof).

► Mercredi 9 décembre 2015 :

Envoi, par l'Inspection Académique, des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat.

► Vendredi 18 décembre 2015 au plus tard :

Date limite de retour des confirmations de demande de changement de département dans les inspections académiques.

► Lundi 1er février 2016 au plus tard :

Date limite pour l'examen en Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) des barèmes, vœux et demandes de majoration exceptionnelle au titre du handicap.

► Lundi 7 mars 2016 :

Traitement informatique des permutations et mutations.

Diffusion des résultats dans chaque inspection académique sur SIAM.

**Permanence
Permutations
ouverte à tous
Mercredi 2 décembre
13h30 à 17h30 à MENDE
Espace Jean Jaurès**

CAPD du 6/11/2015 : dernière minute !

NDLR : Le 6 novembre après-midi, l'Administration a informé les représentants du Personnel que suite aux modifications intervenues en séance le matin, le tableau des reliquats pour les promotions au Choix devait être « corrigé ».

Les 4 collègues qui devraient bénéficier d'une promotion au Choix grâce aux reliquats ne figurent donc pas dans la liste ci-dessus. Leurs promotions seront « validées » lors de la prochaine CAPD.



ISAE / Changer de corps / Rythmes

ISAE : les 50 000 signatures bientôt atteintes ... !

Grâce à la pétition lancée par le **SE-UNSA** en septembre 2011, qui a recueilli près de 35 000 signatures, l'ISAE a été créée.

Son montant annuel de 400 € est encore loin de celui de l'ISOE du 2nd Degré.

Pourtant, les enseignants des écoles exercent les mêmes missions d'évaluations, de rencontres avec les familles, de réunions d'équipe éducative, de mise en place de PPRE, de projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés, d'orientation en SEGPA !

Les enseignants des écoles demandent l'égalité de traitement et exigent la reconnaissance de leur travail.

Le **SE-UNSA** a décidé de lancer une nouvelle pétition à la rentrée 2015, pétition qui a reçu un écho très favorable puisque le nombre de 50 000 signataires devrait être atteint prochainement !

Mêmes élèves, même suivi, même indemnité !

Si vous n'avez pas encore signé la pétition, vous pouvez le faire en tapant le lien suivant :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article8157>



Exercer dans un autre corps sans concours, c'est possible !

Vous êtes enseignant titulaire et la possibilité d'exercer dans un autre corps vous intéresse ?

Le **SE-UNSA** vous renseigne !

Il existe 2 possibilités de changer de corps sans passer de concours.

Le détachement

Cette possibilité est ouverte à tous les enseignants titulaires. Par le biais du détachement, on peut devenir Certifié, PLP, Professeur d'EPS, CPE ou Agrégé. La licence est le niveau de diplôme exigé (sauf pour devenir agrégé où un master 2 est nécessaire).

Le détachement est accordé pour 2 ans, avec la possibilité ensuite soit de revenir dans son corps d'origine, soit d'intégrer définitivement le corps de détachement.

La liste d'aptitude

Cette possibilité est ouverte à tous les enseignants titulaires. Il faut cependant être âgé d'au moins 40 ans et justifier de 10 ans de services effectifs d'enseignement.

Par le biais de la liste d'aptitude, on peut devenir Certifié, Prof d'EPS ou Agrégé (possibilité réservée aux certifiés, PLP, prof d'EPS).

Durant la 1^{ère} année, vous êtes stagiaire dans le corps d'accueil avant de pouvoir être titularisé à la rentrée suivante.

Les 2 procédures sont détaillées tous les ans au Bulletin Officiel en décembre.

Le **SE-UNSA**, syndicat des 1^{er} et 2nd Degrés, peut vous renseigner.

Vous voulez en savoir plus sur les modalités de candidature, les pièces justificatives, le traitement des demandes ?

Complétez le formulaire en ligne en tapant le lien suivant :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article8400>

Rythmes scolaires : le dernier rapport du Comité de Suivi ...

Le comité de suivi national des rythmes scolaires a remis à la Ministre son rapport du 1^{er} semestre 2015.

L'aide financière de l'Etat a été pérennisée à la rentrée 2015.

Des éléments chiffrés

Rentrée 2015 : 86 % des **OTS** (*) relèvent du décret « PEILLON » et 14 % du décret expérimental « HAMON » (un après-midi libéré).

6 % de l'ensemble des **OTS** ont changé entre 2014 et 2015.

Le choix du samedi matin : seulement 2,3 % de l'ensemble des **OTS**.

Dans le cadre expérimental (décret « HAMON »), le vendredi après-midi a perdu de son attractivité (- 6 points) entre 2014 et 2015, au profit du jeudi après-midi principalement (+5 points).

Plus de 80% des communes ont un **PEDT** avec des activités variées :

- Artistiques et culturelles : 77 %
- Physiques et sportives : 75 %
- Sensibilisation à la citoyenneté et au développement durable : 40,5 %
- Ateliers lecture/écriture : 37,5 %

Des dossiers thématiques

- APC et TAP
- Réorganisation du temps et contenus pédagogiques
- Co-éducation

Des recommandations

- 1/ Besoin d'un pilotage pédagogique renforcé
- 2/ Besoin d'une attention renouvelée sur la Maternelle
- 3/ Besoin de stabilité dans les partenariats engagés
- 4/ Besoin d'un renforcement de la relation avec les parents
- 5/ Besoin d'une évaluation des effets sur les apprentissages.

(*) **OTS** : Organisation du Temps Scolaire





CDEN du 12 octobre 2015

Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale qui s'est réuni le 12 octobre dernier a duré un peu moins de 3 heures. A noter que le quorum a été atteint sans difficulté (20 présents sur 30 titulaires), les Parents d'élèves et les Elus (Maires et Conseillers Départementaux) étant bien représentés.

L'**UNSA Education** a fait une déclaration.

Mr l'Inspecteur d'Académie a apporté un certain nombre de précisions. Il a rappelé l'effort budgétaire décidé par le Gouvernement (60 000 créations annoncées sur le quinquennat), effort dont notre département a bénéficié. La situation de la **Lozère**, avec 60% d'écoles à 3 classes et moins, a été prise en compte. Certes, le potentiel de remplacement a légèrement diminué dans le 1er Degré, mais la formation continue a été préservée, voire confortée.

Concernant la réforme du Collège, beaucoup évoquée, il a insisté sur quelques mesures positives (LV2 dès la classe de 5ème, l'accompagnement personnalisé dès la 6ème - 3 heures par semaine, ...).

Mr le Préfet ayant visiblement été agacé par des propos contenus dans certaines déclarations, il s'est laissé aller à quelques commentaires regrettables. Les organisations syndicales ont réagi, à commencer par l'**UNSA Education**.

Approbation du PV du CDEN du 30/06/2015 :

Il a été adopté à l'unanimité.

Indemnité Représentative de Logement (IRL) :

Les services de la Préfecture ont indiqué que le taux de base (2246,40 €) et l'IRL majorée (2808 €) étaient identiques depuis plusieurs années. Si le Comité des Finances Locales, qui se réunit toujours très tardivement, décidait une augmentation, celle-ci serait bien sûr prise en compte au niveau départemental. Sans anticiper sur ce que pourrait décider le Comité des Finances Locales, la Préfecture souhaitait un accord de principe du CDEN (vote unanime).

Suite à la question de l'**UNSA Education**, il a été précisé que deux personnes étaient encore concernées.

Modification de sectorisation des collèges :

Ce point de l'ordre du jour a été présenté par Mme MANOA (Conseillère Départementale représentant Mme la Présidente du Conseil Départemental).

Les modifications proposées concernent les communes de Belvezet (Mende / Le Bleymard au lieu de Langogne / Villefort); Culture (Mende / Le Bleymard plutôt que Marvejols / St Chély d'Apcher); Esclanèdes (Mende / Le Bleymard au lieu de Marvejols / St Chély d'Apcher); Saint Denis en Margeride (Marvejols / St Chély d'Apcher plutôt que Mende / Le Bleymard) et Saint Gal (Mende / Le Bleymard au lieu de Marvejols / St Chély d'Apcher).

Un court débat a eu lieu. L'**UNSA Education** a regretté l'imprécision des éléments communiqués et s'est inquiétée des conséquences qui pourraient être redoutables.

A l'issue de cette discussion, il a été procédé au vote (17 POUR, 0 CONTRE, 3 abstentions - **UNSA Education**).

Modification des horaires de deux écoles publiques :

Les écoles de Chambon Le Château et Grandrieu souhaitent intervenir le fonctionnement mis en place l'année dernière (TAP le lundi après-midi et le jeudi après-midi pour Chambon Le Château; TAP le mardi après-midi et le vendredi après-midi pour Grandrieu).

Résultat du vote : 13 POUR, 0 CONTRE et 6 abstentions.

Bilan de la rentrée 2015 dans les 1er et 2nd Degrés :

Ecoles : Mr l'Inspecteur d'Académie a présenté les principales évolutions d'effectifs de la rentrée 2015 (voir encadré page 3).

Globalement, du constat 2014 au constat 2015, le Public gagnerait 34 élèves (+ 0,75%) et le Privé en perdrait 46 (- 1,9%).

Selon l'Administration, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est de 51%, ce qui dépasse largement l'objectif fixé nationalement (30%).

Collèges : selon les services de la **DSDEN (*)**, il y aurait 3 626 élèves dans les collèges du département (publics et privés). Avec 2 488 élèves comptabilisés à la rentrée 2015, l'Enseignement Public aurait perdu 72 élèves, alors que le Privé, avec 1 138 élèves, en aurait gagné .. 3.

Un court débat a eu lieu à propos du collège de Vialas (voir aussi page 3) ...

Le bilan des dérogations a été présenté. Sur 155 demandes, 136 ont été accordées, soit 87,74%.

Lycées : selon les services de la **DSDEN (*)**, il y aurait 3 628 élèves dans les lycées du département (publics et privés). Avec 1 417 élèves comptabilisés à la rentrée 2015, l'Enseignement Public aurait perdu 56 élèves, alors que le Privé, avec 2 211 élèves, en aurait gagné 97.

Ces 3 628 élèves se répartiraient ainsi :

- voie générale et technologique (1 617 élèves),
- voie professionnelle (1 239),
- Post Bac (7 72).

Quelques informations sur les priorités pédagogiques (nouveaux programmes à la Maternelle; les différents parcours; la mise en œuvre de la réforme du Collège; ...) ont aussi été abordées.

La discussion a aussi porté sur :

- la réforme des rythmes scolaires : 88% des communes ont signé un PEDT. 3 autres sont en cours de finalisation. 6 communes ne souhaitent pas s'engager en 2015/2016;
- le numérique : les collectivités (Conseil Régional, Conseil Départemental, Communes ou Communautés de Communes) se sont emparées de ce dossier. Dans le détail, fin 2014/2015, 52% des communes étaient engagées. 5 collèges sont labellisés (**Label Numérique Collège**), ainsi que 3 lycées. De plus, le collège du Collet de Dèze est un collège « préfigurateur du plan numérique ».

CDEN du 12/10/2015 (suite)

La discussion qui a suivi a porté sur plusieurs situations :

Ecole de Grandrieu :

Mme la Conseillère Départementale de St Chély d'Apcher, Mr le Maire de Langogne, le Président des DDEN et plusieurs représentants du Personnel sont intervenus pour demander que cette école bénéficie au plus tôt d'un moyen supplémentaire ...

Mr le Préfet a souhaité que ce dossier soit traité « en priorité » ...

Mr l'Inspecteur d'Académie a répondu qu'il connaissait bien cette situation et qu'il serait vigilant ..

Ecole de Montrodât :

Mme la Conseillère Départementale de Marvejols et plusieurs représentants du Personnel ont regretté la fermeture de classe intervenue lors de la carte scolaire 2015, alors que les effectifs constatés à la rentrée sont en augmentation (+ 12 élèves), et ont demandé que la situation de cette école soit revue.

Mr l'Inspecteur d'Académie a rappelé que les effectifs de cette école étaient en baisse régulière depuis 5 ans. Il a précisé que l'organisation pédagogique mise en place suite à la fermeture de la 6ème classe l'avait été sur la base d'un effectif potentiel de 93 élèves ... Il a néanmoins ajouté qu'il gardait en mémoire tous les éléments d'analyse évoqués au cours de la discussion ...

Plus globalement, il est revenu sur la procédure d'alerte utilisée dans le cadre de la carte scolaire. Il a reconnu que cet système permettait souvent de retarder une fermeture mais il a ajouté que cela pouvait aussi, de fait, retarder les ouvertures de classes.

Il a déclaré vouloir travailler sur une dynamique territoriale, en faisant référence au rapport « Un acte II de la loi Montagne » des députés LACLAIS/GENEVARD ...

Les représentants du Personnel ont aussi évoqué d'autres situations qui devraient être examinées (Le Collet de Dèze, Fontanilles Élémentaire, ...) ainsi que les difficultés liées à la maintenance du matériel informatique dans les écoles ...

Collège de Vialas :

Mme la Conseillère Départementale du Collet de Dèze, Mr le Maire de Langogne et certains représentants des Personnels ont souhaité revenir sur la situation de cet établissement, pour faire part notamment de leur vive inquiétude.

Certes, les mentalités évoluent (celle des familles « périphériques » dont la stratégie change, celle de la collectivité qui après avoir « choisi » le Gard, est « revenue » en **Lozère**, ...), certes, le bassin de recrutement de ce collège est très limité, mais les ratios utilisés par l'Administration ne devraient pas s'appliquer partout de la même façon.

En conclusion, tous les intervenants ont rappelé leur attachement au maillage territorial.

(*) **DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale



L'action sociale en faveur des Personnels ...

Les prestations d'action sociale, gérées par le Rectorat, sont accordées au titre :

- des Prestations Interministérielles (PIM) définies au niveau ministériel;
- des Actions Sociales d'Initiative Académique (ASIA) définies au niveau académique;
- des prêts et secours accordés après avis de la Commission Départementale d'Action Sociale (CDAS) du département dont relèvent les Agents.

Ces prestations sont **des prestations à caractère facultatif**. Il résulte de ce principe qu'elles ne peuvent être accordées que dans la limite des crédits prévus à cet effet et que leur paiement ne peut donner lieu à rappel.

La liste des bénéficiaires est « large », sachant cependant que tous n'ont pas droit aux mêmes prestations.

Pour en savoir plus, contactez-nous au 04.66.65.18.93 !

Effectifs des écoles privées

Aumont-Aubrac : 62 élèves (4 classes)
 Auroux : 11 élèves (1)
 Auxillac : 41 élèves (3)
 Badaroux : 18 élèves (2)
 La Canourgue : 156 élè. (8)
 Chanac : 112 élèves (6)
 Chastel Nouvel : 36 élè. (2)
 Châteauneuf de Randon : 100 élèves (6)
 Chirac : 81 élèves (4)
 Fau de Peyre : 7 élèves (1)
 Florac : 28 élèves (2)
 Fournels : 55 élèves (3)
 Grandrieu : 56 élèves (4)
 Les Hermeaux : 5 élèves (1)
 Ispagnac : 61 élèves (4)
 Langogne : 119 élèves (10 ??)
 Le Malzieu : 91 élè. (6)
 Marvejols : 243 élèves (14)
 Mende J d'A : 294 élèves (15)
 Mende Les T : 156 élèves (8)
 Mende St J : 151 élèves (7)
 Meyrueis : 42 élèves (3)
 Nasbinals : 31 élèves (2)
 Rieutort de Randon : 81 élèves (5)
 Serverette : 16 élèves (1)
 St Alban : 75 élèves (5)
 St Chély : 201 élèves (10)
 St Germain du Teil : 31 élèves (2)

Répartition effectifs Public/Privé

Vous trouverez ci-dessous les principaux chiffres concernant la répartition des effectifs par tranche d'âge, fournis lors du CDEN du 12/10/2015 (entre Public et Privé) :

	Public	Privé
2 ans	222	105
3 ans	496	242
4 ans	514	231
5 ans	519	248
Total 1	1 751	826
CP	557	278
CE1	545	303
CE2	533	318
CM1	577	307
CM2	546	323
Clis/Clin	55	5
Total 1	2 813	1 534
Total 1 + 2	4 564	2 360

Infos diverses (Rémunération / CDAS) ...

Rémunération au mérite des Fonctionnaires : de quoi parle-t-on ?

Emmanuel MACRON, le Ministre de l'Économie s'est dit favorable à titre personnel à la rémunération au mérite dans la Fonction Publique en évoquant notamment une différenciation indemnitaire.

L'article 20 du statut général de 1983 prévoit : « *Les indemnités peuvent tenir compte des fonctions et des résultats professionnels des Agents ainsi que de la performance collective des services* ».

S'il s'agit de la mesure de la valeur professionnelle, à laquelle l'**UNSA** Fonction Publique est attachée, il n'y a rien de neuf. S'il s'agit du mérite supposé des Agents, cela peut devenir un sujet de conflit.

Même Emmanuel MACRON le reconnaît : « *la performance ne se mesure pas comme dans l'entreprise* ». En effet, le statut met les Fonctionnaires au service de l'intérêt général ...

Comment mesure-t-on la performance des gardiens de la paix ? Au nombre des procès-verbaux dressés ? S'il s'agit de renouer avec la politique du chiffre voulue par un Gouvernement précédent, l'**UNSA** sera résolument contre.

Comment mesure-t-on la performance dans l'Éducation ? Selon les résultats obtenus par ses élèves ? Cela risque de diminuer encore plus l'attractivité des zones d'éducation prioritaire.

L'**UNSA** Fonction Publique, comme elle s'y est engagée par sa signature du protocole PPCR, est prête à discuter des moyens d'objectiver la mesure de la valeur professionnelle. Elle refusera, en revanche, toute dérive vers un supposé mérite qui prendrait en compte des aspects extérieurs au métier des Agents publics.

Luc FARRÉ,
Secrétaire Général de l'**UNSA-FP**

PPCR : réunion informelle au Ministère de la Fonction Publique

Le 30 octobre 2015, les organisations syndicales signataires (CFDT, FSU et **UNSA**) du protocole « **Parcours Personnel Carrière et Rémunération** » (PPCR) étaient réunies afin d'échanger sur la mise en œuvre de son contenu avec la Ministre de la Fonction Publique.

Les premiers éléments seront inscrits dans la loi de finance 2016 et dans la loi de déontologie, ce qui permettra de favoriser la mobilité entre les versants de la Fonction Publique ou au sein de chacun d'eux, et de préciser les règles de l'avancement.

450 textes devront être modifiés pour permettre aux 5 millions d'Agents des trois versants de la Fonction Publique (Etat, Hospitalière et Territoriale) de bénéficier d'une meilleure rémunération et d'un statut modernisé.

Les textes seront étudiés lors des Conseils Supérieurs de la Fonction Publique et/ou du Conseil Commun.

L'échange prime/points d'indice bien que limité permettra une légère hausse des pensions. Le rendez-vous salarial est confirmé pour **février 2016**.

Pour l'**UNSA** Fonction Publique, l'application du contenu du protocole est positive pour tous les Fonctionnaires même s'il est le fruit d'une longue négociation et de compromis.

C'est l'occasion de rappeler que **la mise en place des nouvelles grilles de rémunération, avec des augmentations pour toutes les catégories (A,B,C)** et la mise en œuvre du **principe d'une carrière sur deux grades pour tous les Agents** (clef de voute de ce protocole) **sont des avancées rendues possibles par la décision des seules organisations syndicales signataires.**



La CDAS * en bref

Pour 2015, la dotation départementale globale était de 14 000 euros pour l'Enseignement Public (et 2 000 euros pour le Privé).

Cette année, il y a eu, à ce jour, quatre réunions : le 10 mars, le 10 avril, le 3 juillet et le 3 novembre 2015.

24 dossiers ont été traités en tout.

La majorité relevait d'une aide exceptionnelle seule (12 dossiers), 3 d'une aide exceptionnelle couplée avec un prêt et 4 d'un prêt seulement.

5 dossiers ont été ajoutés ...

► Aide exceptionnelle :

Moyenne pour les 15 dossiers ayant bénéficié d'une aide exceptionnelle : 806 euros (total 12 100 euros).

► Prêts :

Moyenne pour les 7 prêts attribués : 810 euros (total : 5 670 euros).

A ce jour, la dotation départementale n'a donc pas été « consommée » en totalité (14 000 - 12 100 = 1 900), mais elle devrait l'être lors de la CDAS du 28 novembre.

Si vous avez besoin d'une aide financière, ou si vous connaissez un(e) collègue dont la situation pourrait relever des œuvres sociales de l'Éducation Nationale, CONTACTEZ-NOUS ou contactez l'Assistante Sociale de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) au 04.66.31.87.68 !

(*) : Commission Départementale d'Action Sociale



Emotion ... et détermination

Communiqué de presse intersyndical du 14/11/2015

« Après les attentats effroyables commis cette nuit à Paris, les organisations signataires (CGT - CFDT - CFE CGC - CFTC - **UNSA** - Solidaires - FSU) assurent de leur solidarité toutes les personnes et leurs proches qui en ont été victimes.

En frappant indifféremment la population, en ciblant des lieux de culture, de sport ou tout simplement de loisirs et de rencontres amicales, fréquentés par beaucoup de jeunes, les terroristes envoient un message clair : c'est bien toute la société qui est aujourd'hui visée.

C'est pourquoi le mouvement syndical, tout comme il s'était rassemblé après les attentats de janvier dernier, exprime ensemble son émotion mais assure aussi que rien ne saurait remettre en cause sa détermination à lutter contre toute les atteintes à la démocratie, à la paix et aux libertés.

Comme elles l'avaient fait au début de l'année 2015 en décidant de travailler sur toutes les incidences pour le monde du travail, matérialisé par le texte « **Vivre ensemble, Travailler ensemble** », les organisations syndicales se retrouveront très prochainement pour poursuivre leurs échanges sur la situation créée par ces attentats et poursuivre leur engagement pour lutter contre les replis, les stigmatisations, les divisions, contre toutes tentatives de terreur dans lesquelles veulent nous enfermer les terroristes, afin de continuer à faire société ensemble. »

Les mots manquent pour dire notre compassion, notre soutien, notre solidarité face aux victimes des ignobles attentats du 13 novembre.

Les mots manquent pour dire notre colère, notre condamnation, notre révolte contre ceux qui par idéologie meurtrière et fanatisme sèment la haine et la violence.

Mais nous avons les mots qui portent notre combat pour une société humaniste :

Laïcité pour garantir à toutes et tous l'entière liberté de croire ou de ne pas croire et permettre à chacun de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie ;

Liberté de penser et d'expression ferment d'une culture vivante et partagée ;

Égalité femme-homme pour que cesse l'exploitation d'une moitié de l'humanité par l'autre ;

Fraternité afin de construire une société qui s'enrichisse de ses diversités, lutte contre toutes les formes de discriminations, de racismes, de LGBTphobies et défend les droits humains.

**L'Éducation, la Culture, la Recherche sont nos armes,
Nos valeurs nos munitions.**

Plus que jamais, il est urgent et essentiel de les utiliser.

Denis ADAM, Secrétaire National de l'**UNSA Education**, le 14 novembre 2015

